# Communauté d'Agglomération du Grand Dole

VRIANGE

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

### Règlement - Partie graphique

Plan de zonage général

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire

du 22 juillet 2020

Modification de droit commun n°1: arrêté du Président le

Plan au 1:4 500

(libellés des zones des 47 communes)

Quartiers urbains à forte densité Quartiers historiques à forte identité patrimoniale

Quartiers à forte mixité urbaine en mutation Axes structurants et sites à densifier

### Zones Urbaines - bourgs et villages Centres urbains et villageois à forte densité

Axes structurants et sites à densifier

## Zones Urbaines - commun aux 47 communes

Zones urbanisées à densité modérée, ville de Dole Zones urbanisées à densité modérée, bourgs et villages

Zones urbanisées à densité modérée, traversées de ville et de bourgs à pacifier Cités ouvrières et de carriers

Equipements d'intérêt collectif et services publics

Espaces d'agrément des constructions existantes Propriétés bâties à fort intérêt patrimonial (châteaux, demeures)

Zones urbanisées de moyenne à faible densité Aéroport Dole-Tavaux et activités complémentaires

Zones commerciales et de proximité

Zone commerciale destinée à muter pour accueillir des fonctions plus urbaines Zone commerciale autorisant uniquement de l'hébergement hôtelier et des activités de services

Sites d'intérêt majeur d'Innovia et des Toppes Activités de stockage et d'industrie-artisanat compatibles avec la spécificité d'anciennes carrières

Emprises ferrées Activités industrielles lourdes

Activités liées aux aires d'autoroutes et aux échangeurs

Sites et zones d'activités autorisant des fonctions commerciales Sites et zones d'activités à vocation artisanale et industrielle

Zones d'urbanisation à vocation mixte

Zones d'urbanisation à vocation commerciale

Zones d'urbanisation à vocation économique d'Innovia et des Toppes Zone d'urbanisation à vocation artisanale et industrielle (Champvans)

Zones d'urbanisation à vocation mixte nécessitant une révision ou

Zones d'urbanisation à vocation économique nécessitant une révision ou modification du PLUi

Zones agricoles en milieu urbain Zones agricoles protégées

### Zones naturelles et forestières

Réservoirs de biodiversité qui nécessitent une préservation stricte

Carrières et leurs périmètres autorisés et étendus

Secteur destiné au projet de plateforme biomasse Activités et sites sportifs, activités de loisirs et touristiques, infrastructures de découverte Aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux

(prescriptions et informations relatives à la commune réprésentée sur ce plan)

Zonage

Tracés et caractéristiques des voies (L151-38 du Code de l'Urbanisme)

### Eléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme) Bâtiments agricoles

Périmètres de protection agricole

—— Haies, alignements d'arbres, ripisylves

### Boisements, bosquets Zones humides

Eléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel,

historique ou architectural (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

## Arbres remarquables

Cônes de vue Patrimoine bâti à préserver

— Linéaire bâti (murets...) à préserver Edifice civil et religieux remarquable (hors Monument Historique)

Ensemble bâti d'intérêt

**Autres informations** Bâtiments Parcelles

Axes routiers principaux Hydrographie





